PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

COPIE

Décret n° 2026 - 313 du 19 août 2026
portant ratification de l'accord de prêt relatif au financement additionnel du projet accélération de la gouvernance institutionnelle et des réformes pour un fonctionnement durable des services (AGIR) entre la République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu la loi n° 8 - 2026 du 19 août 2026 autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au financement additionnel du projet accélération de la gouvernance institutionnelle et des réformes pour un fonctionnement durable des services (AGIR) entre la République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ;
Vu le décret n° 2026-175 du 23 avril 2026 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2026-176 du 24 avril 2026 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier : Est ratifié l'accord de prêt relatif au financement additionnel du projet accélération de la gouvernance institutionnelle et des réformes pour un fonctionnement durable des services (AGIR) entre la République du Congo et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement signé le 14 avril 2023, dont le texte est annexé au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo./-

2026 - 313 Fait à Brazzaville, le 19 août 2026

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre des finances, du budget et du portefeuille public,

Christian YOKA.-

Le ministre de la réforme de l'Etat et des relations avec le Parlement,

Luc Joseph OKIO.-